



PREFET DES DEUX-SEVRES

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES  
Service Agriculture et Territoires

### Relevé de décisions

## Réunion de présentation des contrôles en exploitations agricoles

Préfecture de Niort, le 12 avril 2019

Le vendredi 12 avril 2019 à partir de 14 heures 30 a eu lieu, à la préfecture des Deux-Sèvres, sous la présidence de Mme Isabelle David, préfet des Deux-Sèvres, une réunion de présentation des contrôles en exploitations agricoles.

#### Etaient présents :

- M. Thierry Chatelain, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- M. Nicolas Cornuault et Mme Hombeline Berry, de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres
- MM. Vincent Cousin et Jacques Pelletier, de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- M. François Mistrot, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi
- M. Grégoire Augeron, président de la MSA Poitou, accompagné de M. Jean-Michel Gelot
- M. Mathieu Bossis, de l'agence française pour la biodiversité
- M. Yohan Trimoreau, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- MM. Stéphane Lesage et Grégory Nivelles, de la chambre d'agriculture
- M. Olivier Raynard, de l'agence de l'eau Loire Bretagne
- M. Denis Mousseau, président d'accompagnement stratégie
- M. Alain Chabauty, président de la FNSEA 79
- M. Nicolas Touchard, directeur d'accompagnement stratégie et de la FNSEA 79
- M. Alain Guiberteau, de la coopérative OCEALIA
- M. Stéphane Reignier, président d'ALTEA CONSEIL
- Mme Laëticia Nicolay, de l'agence de services et de paiement

#### Etaient absents excusés :

- M. Pascal Frey, de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
- Mme Delphine Espalieu, de l'agence de l'eau Adour-Garonne
- M. Cyril Mouillot, de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres.

Cette première réunion était l'occasion :

- de présenter un bilan global des contrôles menés en exploitation agricole par les différentes structures (services et opérateurs de l'État ainsi que la mutualité sociale agricole) pour l'année 2018 ;
- d'informer les acteurs des modalités de coordination entre les services de contrôles pour minimiser les interventions rapprochées dans les mêmes exploitations ;
- d'échanger sur les pistes de progrès possibles pour diminuer les non-conformités constatées.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint au présent relevé.

Au cours de ces échanges, diverses propositions ont été émises :

- la profession agricole constate que la posture des contrôleurs s'est humanisée au fil du temps et encourage à poursuivre cet effort salué ;
- la profession agricole souhaite que la communication sur la réglementation soit accrue pour améliorer leur niveau d'appropriation par l'ensemble des agriculteurs, notamment par la mise en ligne d'un outil cartographique recensant tous les zonages en lien avec les différentes réglementations applicables ;
- la profession souhaite, en particulier, une information sur la réglementation applicable pour les travaux en cours d'eau ou dans les points d'eau ;
- la profession agricole se fera le relais des différents bilans présentés auprès des agriculteurs, notamment via la presse agricole ;
- il est demandé l'élaboration d'un document rappelant les différents organismes intervenant en termes de contrôle et leur rôle respectif.

Suites à donner :

- la DDT étudiera la possibilité de mise en ligne sur Internet des différents zonages réglementaires ;
- la DDT diffusera une plaquette rappelant la réglementation sur les travaux en fossés et cours d'eau. Cette plaquette est jointe au présent relevé de décisions. Elle est téléchargeable sur le site des services de l'état par le lien suivant :  
<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-peche/Cours-d-eau-et-continuite-ecologique/Guide-d-entretien-des-cours-d-eau>
- la DDT réalisera un document de présentation des différents organismes de contrôle ;
- les organisations professionnelles agricoles assureront une information sur les éléments de bilan présentés à cette réunion.

La séance est levée à 16 heures 40.



Isabelle DAVID